**La Voisin mise à mort**

Je ne vous parlerai que de la Voisin : ce ne fut point mercredi, comme je vous l’avais mandé, qu’elle fut brûlée, ce ne fut qu’hier. Elle savait son arrêt dès lundi, chose extraordinaire. Le soir elle dit à ses gardes : Quoi, nous ne ferons point *medianoche[[1]](#footnote-1)* ! Elle mangea avec eux à minuit par fantaisie, car il n’était point jour maigre ; elle but beaucoup de vin, elle chanta vingt chansons à boire. Le mardi elle eut la question ordinaire, extraordinaire ; elle avait dîné et dormi huit heures ; elle fut confrontée sur le matelas à mesdames de Dreux et le Féron, et à plusieurs autres : on ne parle point encore de ce qu’elle a dit; on croit toujours qu’on verra des choses étranges. Elle soupa le soir, et recommença, toute brisée qu’elle était, à faire la débauche avec scandale : on lui en fit honte, et on lui dit qu’elle ferait bien mieux de penser à Dieu, et de chanter un *Ave maris stella*, ou un *Salve*, que toutes ces chansons : elle chanta l’un et l’autre en ridicule, elle dormit ensuite. Le mercredi se passa de même en confrontations, et débauches, et chansons : elle ne voulut point voir de confesseur. Enfin le jeudi, qui était hier, on ne voulut lui donner qu’un bouillon : elle en gronda, craignant de n’avoir pas la force de parler à ces messieurs. Elle vint en carrosse de Vincennes à Paris ; elle étouffa un peu, et fut embarrassée : on la voulut faire confesser, point de nouvelles. A cinq heures on la lia ; et, avec une torche à la main, elle parut dans le tombereau habillée de blanc ; c’est une sorte d’habit pour être brûlée; elle était fort rouge, et l’on voyait qu’elle repoussait le confesseur et le crucifix avec violence. Nous la vîmes passer à l’hôtel de Sully, madame de Chaulnes, madame de Sully, la comtesse (*de Fiesque*), et bien d’autres. A Notre-Dame, elle ne voulut jamais prononcer l’amende honorable, et à la Grève elle se défendit autant qu’elle put de sortir du tombereau : on l’en tira de force ; on la mit sur le bûcher assise et liée avec du fer, on la couvrit de paille ; elle jura beaucoup, elle repoussa la paille cinq ou six fois : mais enfin le feu s’augmenta, et on la perdit de vue, et ses cendres sont en l’air présentement. Voilà la mort de madame Voisin, célèbre par ses crimes et par son impiété. Un juge, à qui mon fils disait l’autre jour que c’était une étrange chose que de la faire brûler à petit feu, lui dit: « Ah! Monsieur, il y a certains petits adoucissements à cause de la faiblesse du sexe. *Eh quoi, monsieur! On les étrangle ?* Non, mais on leur jette des bûches sur la tête ; les garçons du bourreau leur arrachent la tête avec des crocs de fer. » Vous voyez bien, ma fille, que cela n’est pas si terrible que l’on pense : comment vous portez-vous de ce petit conte ? Il m’a fait grincer des dents. Une de ces misérables qui fut pendue l’autre jour avait demandé la vie à M. de Louvois, et qu’en ce cas elle dirait des choses étranges ; elle fut refusée. Hé bien, dit-elle, soyez persuadé que nulle douleur ne me fera dire une seule parole. On lui donna la question ordinaire, extraordinaire, et si extraordinairement extraordinaire, qu’elle pensa y mourir, comme une autre qui expira, le médecin lui tenant le pouls; cela soit dit en passant. Cette femme donc souffrit tout l’excès de ce martyre sans parler. On la mène à la Grève ; avant que d’être jetée, elle dit qu’elle voulait parler : elle se présente héroïquement : « Messieurs, *dit-elle*, assurez M. de Louvois que je suis sa servante, et que je lui ai tenu ma parole ; allons, qu’on achève. » Elle fut expédiée à l’instant. Que dites-vous de cette sorte de courage ? Je sais encore mille petits contes agréables comme celui-là : mais le moyen de tout dire ?

Marquise de Sévigné, lettre à sa fille du 23 avril 1680.

1. Collation nocturne [↑](#footnote-ref-1)